

Le cinéma pour l'été 2017

Le Pont de Berthelot sécurisé

Rétrospective 2016

Sommaire

- 2 ÉDITORIAL
- 3 AU FIL DES CONSEILS
- 4 TRAVAUX
- 5 PRATIQUE - VOS DÉMARCHES
CNI - services en ligne
Pension de reversion
- 6 AU CŒUR DE VOTRE CITÉ
Octobre rose
Foire de la St Martin
- 7 VIE CITOYENNE
Transfert de la compétence
tourisme
nouveaux horaires à la Poste
Inscription sur les listes
électorales
- 8 JEUNESSE ET VIE SCOLAIRE
Les fruits autrement !
Nouveau règlement à la
cantine
- 9 SANTÉ SOCIAL
UDAF : Point Conseil Budgétaire
Don du sang
Don d'organes : tous donateurs !
- 10 COMMUNE ASSOCIÉE DE CHARDES
Réhabilitation du Pont de
Berthelot : priorité à la sécu-
rité !
- 11 COMMUNE ASSOCIÉE DE VALLET
- 12 2016 de A À Z



Mes chers concitoyens

L'année s'achève tambour battant avec une myriade de projets communaux ou extra-communaux bien engagés, qui témoignent du dynamisme de notre collectivité : réfection de la rue du Nord, aménagement de la future salle de cinéma, rénovation de salles associatives, réalisation du futur parc des labyrinthes, etc.

En parallèle, d'autres projets majeurs se dessinent de manière plus précise : future maison des services aux publics dans la gare SNCF, réaménagement de l'avenue de la Gare et de

l'entrée de ville avenue de Sulz-am-Neckar.

Malgré la baisse des dotations, nous gardons le cap et ne lâchons rien sur les projets qui nous tiennent à cœur afin de rendre votre cadre de vie toujours plus agréable, votre quotidien plus facile. Plus que jamais, la cellule communale doit être proche de la population et de ses besoins en lui apportant un service public de qualité. C'est ce à quoi votre équipe municipale et les agents de la collectivité s'emploient jour après jour avec la même détermination.

En cette fin d'année, je vous souhaite de très belles fêtes, solidaires et fraternelles et j'exprime des vœux de bonheur, de santé et de réussite pour tous les habitants de notre commune de Montendre, Chardes et Vallet.

J'aurai comme chaque année le plaisir de saluer les plus anciens d'entre vous à l'occasion de notre traditionnel repas du CCAS le 8 janvier prochain où vous viendrez comme à l'habitude nombreux.

Belle et heureuse année 2017

Portez-vous bien.

Bernard Lalande

Sénateur maire de Montendre

REPAS DES AÎNÉS

Le Centre Communal d'Action Sociale invite toutes les personnes de Montendre, Chardes et Vallet, âgées de 65 ans et plus, au traditionnel repas de début d'année. Il aura lieu le **dimanche 8 janvier 2017**, à midi, Salle Municipale.

Inscriptions en mairie jusqu'au mardi 3 janvier 2017, dernier délai.

Tél. : 05 46 49 20 84.

Présidentielle et législatives 2017 : les dates des prochaines élections

Présidentielle : le premier tour de l'élection du Président de la République se déroulera le dimanche 23 avril 2017 et le second tour le dimanche 7 mai 2017.

Législatives : les élections législatives sont prévues les dimanches 11 et 18 juin 2017 : elles permettront de désigner les 577 députés siégeant à l'Assemblée nationale.

NB : pour pouvoir voter, il faut être inscrit sur les listes électorales et présenter une pièce d'identité.

Mise a disposition d'une salle pour l'organisation d'obsèques

L'évolution des comportements face à la mort se traduit par une demande croissante de lieux, notamment pour le déroulement de cérémonies d'obsèques en dehors des églises ou des temples, qu'il s'agisse d'obsèques civiles ou confessionnelles. Toutefois, les familles ne trouvaient pas, jusqu'à présent, sur notre territoire, de lieux adaptés à ces manifestations.

Le **Collectif Laïcité de Montendre** a présenté un projet pour que la Commune puisse mettre à disposition des familles endeuillées un lieu couvert, chauffé et disposant d'électricité pour pouvoir y installer une sonorisation temporaire.

Le conseil municipal, à l'unanimité, a validé la possibilité d'accueillir à titre gratuit des cérémonies d'obsèques à la Salle Municipale de Montendre.

La réservation de la salle pourra être faite soit directement par la famille du défunt, soit par le biais de l'opérateur de pompes funèbres en charge de l'organisation de la cérémonie et en fonction de la disponibilité de la Salle Municipale. En cas d'indisponibilité de la salle, une autre solution pourra être étudiée en commun sans pour autant que la Commune ne s'engage à mettre un autre équipement à disposition.

Accueil de l'ASSOCIATION TREMPLIN 17

L'association Tremplin 17 gère actuellement le suivi des familles de réfugiés syriens qui résident sur la Commune de Montendre ainsi qu'une vingtaine d'autres familles à travers la Charente-Maritime. Cette association, créée en 1982, constitue un acteur reconnu dans le domaine social et dispose d'antennes à Royan, Saintes et Saint Jean d'Angély. Elle exerce principalement son action dans le domaine de **l'hébergement d'urgence et de l'insertion et de l'accompagnement social**.

La Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS) l'a sollicitée pour créer une antenne dans le Sud Saintonge afin d'y mettre en place des actions autour de l'hébergement d'urgence et de la réinsertion vers le logement durable.

Dans le cadre de ce projet, l'association Tremplin 17 a pour mission d'ouvrir, dans le Sud Saintonge :

- des hébergements pour demandeurs d'asile en appartements diffus ;
- 2 hébergements centre d'hébergement et de réinsertion sociale à destination de ménages en difficulté (expulsion, femme victime de violence, etc.) ;
- 1 hébergement pour femme victime de violence conjugale (suivi et mise à disposition sur une durée plus longue que celui actuellement géré par l'EPD) ;
- 10 hébergements en intermédiation locative (assistance à des personnes avec difficultés d'accès au logement liées notamment aux ressources).

Pour mettre en place cette antenne Sud Saintonge, il était nécessaire que l'association Tremplin 17 dispose de bureaux pouvant accueillir 5 personnels (travailleurs sociaux et secrétariat).

Or, la Commune possédant désormais des anciens locaux de la Rese, qui satisfont à ces besoins, il a donc été proposé au Conseil Municipal d'adopter une convention de mise à disposition de ces locaux à titre onéreux à l'association Tremplin 17 : mise à disposition de 3 bureaux situés dans l'aile sud de ces locaux, accès du personnel à la cuisine située dans l'aile nord, loyer mensuel de 350 €, durée de la convention de 10 ans à compter du 1er octobre 2016, etc.).

TEPOS : ensemble, pour la transition énergétique !

La CDCHS et ses Communes membres sont engagées dans une démarche de **Territoire à Energie Positive (TEPOS)**. L'objectif est simple : atteindre en 40 ans l'autonomie énergétique du territoire. Pour y arriver, il faut à la fois réduire les consommations énergétiques et produire des énergies renouvelables.

Sans la participation de la population, cet objectif n'est pas réalisable, c'est pourquoi la CDCHS propose plusieurs actions aux habitants du territoire

Tous acteurs du solaire photovoltaïque !

L'une des principales ressources d'énergies renouvelables en Haute-Saintonge, c'est le soleil ! Les collectivités le savent bien et des panneaux photovoltaïques vont être installés sur les toitures de certains bâtiments publics et en l'occurrence à la Maison de la Vigne et des Saveurs.

En partenariat avec Demosol, société spécialisée dans l'énergie solaire photovoltaïque et le financement participatif citoyen, la CDCHS propose à tout habitant de la Haute-Saintonge d'investir dans la production d'énergie photovoltaïque.

Ainsi, en investissant entre 25 € et 750 €, la revente de l'électricité produite rapportera entre 2% et 4% par an pendant 15 à 20 ans.

En participant, vous placez de l'épargne dans un projet utile, vous bénéficiez des recettes des panneaux photovoltaïques et vous devenez acteur de la transition énergétique aux côtés de la Communauté des Communes !

Pour plus d'informations sur le financement participatif du solaire photovoltaïque, contacter :

- Plate-forme d'hébergement des projets : www.lumo-France.com
- Pour plus d'information sur le solaire PV : www.photovoltaique.info.

Mamie-Papi club

Les travaux de réhabilitation des salles associatives situées place des Droits de l'Homme ont commencé. Ces salles accueillent jusqu'à présent des activités associatives dédiées notamment au 3e âge et elles avaient besoin de répondre aux normes d'accessibilité en vigueur.



Réunion de chantier rue de la Motte à Vaillant

De plus, ce projet de rénovation prévoit de procéder au désamiantage du bâtiment et d'ouvrir les cloisonnements intérieurs de manière à faciliter la circulation des personnes à mobilité réduite.

Cette opération représente un investissement total de 63 500 € HT maîtrise d'œuvre inclus.

A la faveur des travaux, il est apparu judicieux de « relocaliser » les deux activités qui occupaient l'étage : la généalogie et le scrabble sont désormais hébergées dans l'ancien bâtiment de la Régie des eaux, rue des Genêts.

Habillage des conteneurs à ordures ménagères



Vue aérienne du lac et Pins au 18 route de Jussas

Courant novembre, les services techniques municipaux ont procédé à la pose de cache-conteneurs sur trois sites : à l'angle du 18, route de Jussas, sur l'aire nouvellement aménagée après donation de M. et Mme Grégoire, impasse des Charbonnières (route de Vallet) et impasse des Châtaigniers (route de Jussas) : des stickers de photos couleurs et d'une reproduction de carte postale ancienne ont été collés sur des panneaux en matériaux composites (fibre de verre et résine). Deux entreprises montendraises, Solentis et Adhé-pub, ont œuvré de concert à cette réalisation.

Des aménagements similaires sont prévus sur

d'autres sites, une fois que les plate-formes béton auront été réalisées.

En revanche, certains points de collecte volontaires vont être supprimés, comme celui de la rue de la Rogère : situé sur une voie de grand passage, ce site est victime des comportements inciviques et se trouve continuellement encombré de déchets divers... malgré la vigilance des agents municipaux, il était impossible de le maintenir propre.

Remparts du château



Jean-Paul Duret et Noé de Sousa à la rescousse du vieux mur

La fin du mur de rempart du château, rue des Genêts menaçait de s'écrouler. Cet automne, les agents municipaux sont intervenus : ils ont rescellé et rejointoyé les moellons, à la grande satisfaction des riverains dont Gisèle et Jacky Bouche qui ont adressé photos et remerciements à la mairie !

Cinéma



Michel Lathière et Elisabeth Diez découvrent les travaux de la partie ancien garage à vélos

Les travaux ont débuté en novembre : il s'agit au départ principalement de démolition (plafonds, mur entre l'ancienne salle "moquette" et le garage à vélos), puis des opérations de décaissage afin d'obtenir la pente désirée pour le gradinage des fauteuils. Les travaux sont prévus pour une durée de 6 mois, avec un début de fonctionnement de cette salle de 120 places espéré pour l'été.

Ce chantier est estimé à environ 400 000 €, financés par des aides d'Etat (DETR et réserve parlementaire) et le CNC Ce cinéma tout public fera la part belle aux Arts et Essais, à l'école au Cinéma et à la diffusion jeune public... depuis 2007 que le Gallia a fermé ses ports, rue du petit paradis, les nombreux cinéphiles locaux piaffent d'impatience !

Validité des Cartes Nationales d'identité et voyages à l'étranger : du nouveau !

Le décret 2013-1188 avait prolongé la validité des Cartes Nationales d'Identité délivrées depuis le 1er janvier 2004, passant leur validité de 10 à 15 ans.

Cette mesure avait donc eu pour conséquence de porter juridiquement à 15 ans la validité de ces CNI, bien que ces titres soient facialement périmés et que rien sur le document n'indique cette prorogation.

Cela a parfois entraîné des difficultés pour certains usagers voyageant avec leur seule CNI en dehors de l'hexagone, car certains pays refusent d'accepter comme document de voyage ces CNI visiblement

périmées.

Compte tenu de cette situation, les personnes désormais pourront faire renouveler leur CNI (délivrée entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013) en justifiant d'un déplacement à l'étranger (voyage ou obligation) sur présentation d'une copie de réservation d'avion, train ou lieu d'hébergement.



Les autres motifs de renouvellement d'une CNI encore valide sont les suivants : perte ou vol, modification d'état civil ou changement d'adresse.

Services en ligne

Vous pouvez désormais effectuer vos démarches en ligne via le portail service-public.fr (service gratuit). En effet, depuis le mois de novembre, la commune de Montendre propose certaines démarches en téléservice, via le portail service-public.fr (service gratuit).

Il s'agit tout particulièrement des demandes d'actes d'état civil et des demandes d'inscription sur les listes électorales. Il vous suffit de vous rendre sur www.service-public.fr, rubrique « papiers citoyenneté » et de suivre les indications en ligne.



CE QU'IL FAUT SAVOIR SUR LA PENSION DE REVERSION

La pension de réversion, c'est la possibilité de toucher après le décès de son conjoint une partie de la retraite qu'il percevait de son vivant ou qu'il aurait perçue s'il avait vécu.

Plusieurs critères sont à prendre en compte pour percevoir cette pension qui est versée par les différents régimes de retraites sous conditions d'âge, de ressources et de situation familiale du survivant.

Même si en pratique, les femmes sont les principales bénéficiaires des pensions de réversion, ce droit est ouvert à tous, hommes comme femmes.

1. Les conditions de réversion

Dans la plupart des régimes de base, elle est accordée à 3 conditions :

- Avoir été marié(e) avec l'assuré(e) ;
- Avoir au moins 55 ans ;
- Ne pas dépasser, en 2016, 20 113,60 € de revenus annuels bruts ou 32 181,76 € en couple

Si l'assuré(e) a eu plusieurs conjoints, le montant de la pension de réversion sera partagé entre les conjoints survivants sous certaines conditions.

2. Comment en bénéficier ?

La pension de réversion n'est jamais versée automatiquement : il faut en faire la demande auprès de la caisse d'assurance de l'assuré décédé. Elle peut être perçue quel que soit le moment du décès de

l'assuré : avant ou après liquidation de sa retraite.

Si l'assuré(e) a exercé une activité relevant de plusieurs régimes de base (parmi ceux des salariés du privé et des indépendants), une seule demande est nécessaire pour obtenir les retraites de réversion. L'imprimé de la demande doit être déposé de préférence auprès du régime de sa dernière activité.

3. Quelle réversion en cas de divorce et de remariage ?

Il est possible de toucher une pension de réversion même en ayant divorcé de l'assuré décédé. Le remariage ne retire pas systématiquement ce droit, les critères varient selon les régimes.

Régimes où le remariage conserve le droit de pension de réversion : régimes de base des salariés du privé et des indépendants (artisans-commerçants, professions libérales, exploitants agricoles), régime complémentaire des artisans et commerçants (depuis 2013), régime complémentaire des pharmaciens.

Régimes où le remariage annule le droit de pension de réversion : régimes complémentaires des salariés du privé, des exploitants agricoles, des professions libérales (sauf pharmaciens), régimes de la fonction publique.

Si l'assuré décédé a eu plusieurs conjoints, la pension de réversion sera partagée au prorata des années de mariage.



OCTOBRE ROSE

Pour la 4e année consécutive, la mairie de Montendre et le CCAS se sont associés à LUCIDE 17 pour mener à Montendre une large campagne d'information pour sensibiliser au dépistage du cancer du sein après 50 ans. Cette opération a également été relayée par des associations locales au gré de leurs manifestations : rallye équisud 17, golf-club et raid des Serial Azimut Saintongeais.

Outre le traditionnel enrubannage de la mairie, les éclairages LEDs de la mairie et des Halles sont passés au rose tout le mois d'octobre. Point d'orgue de cette manifestation, une matinée randonnée "en rose" organisée le dernier dimanche du mois a

réuni plus d'une centaine de marcheurs !



Deux superbes circuits ont été repérés et balisés par Stéphanie Albert et Fred de Mota pour la centaine de marcheurs mobilisés en ce dimanche d'octobre. Paul Morand et Jacques Loquet en ont assuré la sécurité.

ST MARTIN : TOUJOURS UNE BELLE FOIRE !

La traditionnelle foire dont l'existence remonte aux temps médiévaux a beaucoup changé depuis les origines. En effet, parmi les huit foires qui se tenaient jadis à Montendre, deux étaient dites Foires Royales, la foire de la Saint Martin, le 11 novembre (rien à voir donc avec la fête de l'Armistice de 1918), et la Foire de la St Barnabé, le 11 juin.

La foire de la St Martin coïncidait avec la fin de l'année agricole. Début novembre, les récoltes faites, il fallait penser à préparer la terre pour l'année suivante. La Saint Martin permettait de vendre ses produits pour acheter ce dont on avait besoin. C'était aussi le point de départ de nombreux contrats et baux ruraux et le jour d'engagement des domestiques agricoles : sur les places, on « se louait » pour l'année à venir. Ce jour-là, se vendaient les légumes secs et surtout l'ail, dont la foire se tenait place du Temple. Vers 1930, on y trouvait

des monceaux d'ails, d'oignons, d'échalotes, mais aussi des sacs de haricots, de marrons, de noix...

Comme pour les autres foires ou marchés, les marchands se plaçaient dans les rues et sous les Halles, les animaux dans les divers endroits prévus à cet effet : les bovins au Champ de Foire, les chevaux place de la mairie, les porcs au champ de foire



aux porcs, route de Jonzac, les volailles sur la petite place créée en 1867, rue du Marché, les moutons place des Brouillauds à partir de 1896... (d'après Robert Renaud, *De Mons Andronis à Montendre*).

Aujourd'hui, on trouve beaucoup de textile, de chaussures, mais aussi des savons, des bijoux fantaisie, des nappes, du pain, des saucissons... en passant par les ustensiles de cuisine indispensables au dernier gadget à la mode. Les stands qui font particulièrement recette sont ceux de restauration et en cette belle journée, sous le soleil de la St Martin, les promeneurs ne se sont pas faits prier pour prendre leur déjeuner au soleil, en pleine, rue !

Organisée comme chaque année par les services municipaux (le brigadier-chef Philippe Chauchet épaulé de Frédéric de Motta), elle a accueilli environ 500 exposants et s'est déroulée sans anicroche grâce à une organisation méthodique... La foire de la St Martin, version 21e siècle a encore de beaux jours devant elle...

TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE TOURISME À LA COMMUNAUTÉ DES COMMUNES

Conformément à l'article 68 de la loi NOTRe (Nouvelle Réorganisation Territoriale de la République), les Communautés de Communes et d'Agglomération exerceront dès le 1^{er} janvier 2017 la compétence en matière de tourisme.

Les Communes de l'ancien canton de Montendre avaient jusqu'alors délégué cette compétence à l'association Office de Tourisme du canton de Montendre, des élus de chaque commune membre du SIVOM siégeant au conseil d'administration de l'Office de Tourisme.

Les offices de tourisme de la Haute Saintonge vont donc fusionner et un EPIC (Établissement public à caractère industriel et commercial), a été créé par la CDCHS. Il sera géré par un comité de direction composé de 17 membres dont 9

élus et 8 représentants du monde économique et touristique.

A partir du 1^{er} janvier 2017, la CDCHS disposera donc d'un office de tourisme communautaire. Les sept anciens offices de tourisme (Pons - Archiac - Saint Genis de Saintonge - Montendre - Mirambeau - Montguyon - Montlieu) deviendront des bureaux d'information touristique sans existence juridique propre. La loi permet en revanche à Jonzac de garder son office de tourisme municipal, car la ville est « station classée ».

Concernant les salariés de l'Office, des transferts de contrats sont mis en place, chaque personnel étant libre d'accepter ou non la transformation de son contrat.

La taxe de séjour sera mise en place sur toutes les communes sur la base de celle appliquée à Jonzac.



LA POSTE MODIFIE SES HORAIRES

Depuis la mi-décembre, suite à une réorganisation, les horaires du bureau de Poste de Montendre ont été modifiés : l'amplitude d'ouverture sera légèrement plus large que précédemment :

- Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h45 à 17h (heure limite de dépôt du courrier 15h30),
- Samedi matin de 9h à 12h (heure limite de dépôt 11h15).

INSCRIPTION OU MODIFICATION SUR LES LISTES ÉLECTORALES : À LA MAIRIE JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 2016 DERNIER DÉLAI

Pour les inscriptions sur liste électorale, se munir :

- Pièce d'identité française en cours de validité
- Justificatif de domicile (de moins de 3 mois)

ATTENTION : vous devez signaler à la mairie avant le 31 décembre tout changement, d'état civil ou d'adresse (même à l'intérieur de la commune) avec à l'appui les copies des

justificatifs correspondant : copie de la carte nationale d'identité et copie justificatif de domicile de - de 3 mois pour un changement d'adresse, livret de famille pour un mariage)



Elise Dabouis, nouvelle sous-préfète, en visite à Montendre

Le 21 octobre dernier, Elise Dabouis nouvelle sous-préfète de Jonzac était à Montendre. Accompagnée du sénateur maire et du premier adjoint Patrick Giraudeau, elle a découvert les locaux de la gare et le projet de Maison des Services Aux Publics (MSAP) porté conjointement par la mairie et le centre social LA Maison Pop', avant de se rendre sur le site du lac où les premiers coups de pioche annonçaient le futur parc des Labyrinthes.

Diplômée en allemand et Agrégée de Lettres Modernes, Elise Dabouis a fait l'ENA (promotion Rober Badinter). D'abord professeur de Lettres Modernes elle a été ensuite Conseiller puis Premier conseiller des tribunaux administratifs et cours administratives d'appel, Rapporteur près la

Cour de discipline budgétaire et financière avant d'être nommée sous-préfète de Jonzac en août dernier.

Mme Dabouis accompagne la commune de Montendre dans son projet de MSAP



Elise Dabouis a été accueillie par Bernard Lalande et Patrick Giraudeau

ECOLE JACQUES BAUMONT : LES FRUITS AUTREMENT !

On leur répète sans arrêt à nos petits : il faut manger au moins cinq fruits et légumes par jour ! Cette fois, guidés par Michelle, Roland, Jean-Yves et Geneviève de l'association Mémoire Fruitière des Charentes, ils ne se sont pas faits prier !

En effet, les 50 élèves de CP de l'école Jacques Baumont et leurs maîtresses ont pu, à partir d'un beau plateau de fruits, observer puis déguster des fruits d'automne, locaux, cela va sans dire ! Ils les ont reconnus et nommés. Puis, ils ont différencié les formes, admiré de très beaux coloris. Ils ont senti des parfums particuliers tel celui du coing, ils ont aussi pu lustrer certaines pommes...

Mais ce qu'ils attendaient, c'était goûter. Tout était bon, même si c'était parfois âpre....

L'animation s'est terminée par un goûter spécial



à base de fruits : jus de pomme, biscuit roulé à la confiture, pâte de coing, quartiers de pommes



séchés, amandes, noisettes, noix... Les enfants se sont même appropriés des grenades qu'ils ont "décortiquées".

Enfants et enseignantes ont beaucoup aimé ce moment d'échange et de partage, cet apprentissage savoureux, tandis que les quatre animateurs de Mémoire Fruitière des Charentes, repartaient ravis d'avoir sensibilisé les enfants à cette biodiversité.

Ils reviendront à l'école début février avec des arbres fruitiers, pour expliquer cette fois aux enfants comment se développe l'arbre, les principes du greffage, etc. Un univers passionnant et une belle initiative de l'école élémentaire de Montendre.

JE MANGE À LA CANTINE, JE RESPECTE LE RÈGLEMENT

L'adjointe à la jeunesse et aux affaires scolaires s'est rendue en personne au restaurant scolaire de l'école élémentaire pour lire aux enfants le nouveau règlement de la cantine. Celui-ci avait été légèrement modifié après la rentrée scolaire.

Elisabeth Diez a donc lu lors des deux services, ce règlement aux enfants et leur a explicité les règles de bonne conduite qui

le composent, leur faisant passer un message de raison et de bon sens : « *Vous trouvez agréable de manger au chaud, de bons repas, préparés par votre cuisinier, en compagnie de vos copains ? Faites-en sorte que ce moment soit agréable, respectez vos camarades et les personnels de service, soyez polis, mangez proprement et ne gaspillez pas*



la nourriture. ». Fermement, elle leur a rappelé que si ces règles ne sont pas respectées, des sanctions seront prises pouvant aller jusqu'à l'exclusion définitive de la cantine.

Le règlement a été donné à chaque enfant demi-pensionnaire : il doit être lu et signé par chacun des parents.

NB : désormais, en respect de la législation,

les principaux allergènes potentiellement présents dans chaque plat sont précisés dans les menus des cantines que vous pouvez voir affichés aux écoles ; ils sont aussi consultables et téléchargeables sur le site de la mairie, rubrique jeunesse ou en cliquant sur le lien suivant : <http://www.ville-montendre.fr/jeunesse/ecole-college>.

INFORMATION ET SOUTIEN AU BUDGET FAMILIAL : L'UDAF À VOS CÔTÉS AVEC LE POINT CONSEIL BUDGÉTAIRE

Proposé par l'Union Départementale des Associations Familiales de Charente-Maritime (UDAF), ce dispositif s'adresse à toutes les personnes qui souhaitent obtenir des conseils personnalisés sur leur situation financière ou des informations générales sur la **gestion de leur budget**.

La Commune de Montendre a passé une convention avec l'UDAF pour que des permanences se tiennent en mairie, de manière régulière.

DE QUOI S'AGIT-IL ?

- Une permanence ouverte à tous,
- Un professionnel à votre écoute
- Des conseils confidentiels gratuits et personnalisés concernant la gestion de votre budget

POURQUOI ?

- Améliorer la gestion de votre budget
- Faire face à une situation financière difficile
- Anticiper un changement de situation familiale ou professionnelle.

COMMENT ?

Contactez l'UDAF au **05 46 28 36 02** pour prendre un rendez-vous lors de la prochaine permanence qui se tiendra à **Montendre (deux à trois fois par mois), le vendredi matin, de 9h30 à 12h.**



DON DU SANG : la prochaine collecte aura lieu le 30 décembre prochain à la salle des fêtes, de 8h à 13h. Le précédent rendez-vous organisé par l'ESF à Montendre en septembre, avait recueilli 80 dons.

10 000 dons de sang sont nécessaires chaque jour pour soigner les patients et les besoins sont accrus en cette approche des fêtes de fin d'année, période traditionnellement marquée par les départs en vacances, les épidémies saisonnières et les épisodes neigeux : il est important de se mobiliser !



Des donateurs motivés



... des bénévoles attentionnés

DON D'ORGANES : TOUS DONNEURS !

EN FRANCE, IL N'EXISTE PAS DE REGISTRE DU OUI

Au nom de la solidarité nationale, c'est le principe du consentement présumé qui a été choisi. La loi indique que **nous sommes tous donateurs d'organes et de tissus**, sauf si nous avons exprimé de notre vivant notre refus d'être prélevé.

SI VOUS NE SOUHAITEZ PAS DONNER VOS ORGANES ET TISSUS

Le principal moyen pour vous opposer au prélèvement de vos organes et tissus après la mort est de vous inscrire sur le registre national des refus.

Sinon, vous pouvez également faire valoir votre refus par écrit et confier ce document daté et signé à un proche. En cas d'impossibilité d'écrire et de signer vous-même ce document, deux témoins

pourront attester que le document rédigé par une tierce personne correspond bien à l'expression de votre souhait.

Enfin, vous pouvez communiquer oralement votre opposition à vos proches qui devront en attester auprès de l'équipe médicale. Une retranscription écrite des circonstances de l'expression de ce refus sera réalisé. Il vous reviendra de le signer.



COMMUNE ASSOCIÉE DE CHARDES

Réhabilitation du Pont de Berthelot : priorité à la sécurité !



Les travaux de réfection du pont de Berthelot ont duré plusieurs semaines. Ils ont nécessité de grosses manœuvres, avec notamment la mise en place d'une nacelle et d'éclairages puissants pour travailler de nuit.

Le rejointement des maçonneries a été effectué (sur le pont et au niveau de la voûte) et des pierres de taille changées sur le tablier (sur le dessus et en bordure de pont). Des tirants ont été mis en place sur la voûte et un carottage effectué avant injection de coulis. Les garde-corps du pont ont été remplacés. Enfin, l'enrobé de la voie a été refait à neuf.

Compte tenu du coût élevé de ces travaux (bien que moindre que le coût de la destruction, envisagée un temps) et de l'état général du pont, fragilisé par les ans, il a été décidé que pour garantir sa pérennité, il fallait en interdire l'usage aux automobiles et camions.

Le maire délégué de Chardeas a donc pris un arrêté qui interdit la circulation à tous véhicules sur le Pont SNCF, Rue de Chez Mallet, sauf piétons et cycles.

Des panneaux de signalisation et de pré signalisation ont été posés par les services techniques et des gros cylindres de béton placés de part et d'autre du pont pour en empêcher l'accès.



Erratum

Dans le précédent numéro des Echos de Montendre, une erreur s'est glissée à propos du nombre d'exposants présents à la brocante de la fête : il fallait bien lire 140 et non pas 40 !



Voirie

D'importants travaux ont été réalisés rue de la Chapelle en traversée de route (en bas du cimetière) : une grosse tranchée a été creusée afin de remplacer les buses hors d'état.

Face aux salles associatives, des travaux ont également été effectués afin de régler les problèmes d'inondation sur la voie (route de Coux).

Un important programme de point-à-temps a été exécuté tout au long de l'année afin d'entretenir la voirie communale de Chardeas.

Traditions

La commémoration de l'armistice de 1918 s'est



déroulée à Chardeas et comme chaque année les enfants ont déposé des fleurs devant le monument aux morts. Pour la Toussaint, les employés communaux avaient fleuri le cimetière de nombreux chrysanthèmes colorés, une attention très appréciée !

A l'école

Le bac dégraisseur de la cantine a été changé et le drainage refait à neuf ; la porte de l'école a été remplacée par une neuve respectant les normes liées aux handicaps et le plafond du couloir refait.

Le clos de la Mauve

Après deux années de pause dues aux mauvaises conditions économiques, la vente des lots repart : il n'en reste aujourd'hui plus que 5 à commercialiser sur les 15 proposés au départ.



TRAVAUX

A l'école



Des cheminements en enrobé ont été réalisés dans la cour afin que les enfants puissent y circuler plus aisément et en sécurité avec les vélos et les trotinettes.

Salle des fêtes

Le chauffe-eau de la salle des fêtes a été changé et le chauffage réparé.

Pendant la durée des travaux des salles associatives rue de la Motte à Vaillant, elle accueille le mamie-papi club pour ses activités hebdomadaires chaque mardi.

Haut Débit



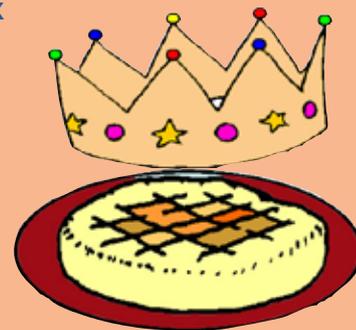
L'accueil des cadres d'Orange par Patrick Giraudeau et Ludovic Poujade

Depuis novembre, grâce aux opérations de Montée en Débit, les Valletais disposent d'un débit Internet semblable à celui constaté en centre ville de Montendre.

Quelque temps après cette mise en service réussie, les cadres des Charentes de la société Orange se sont retrouvés pour une réunion organisée à la salle des fêtes. Ils y ont été accueillis par le premier adjoint Patrick Giraudeau et le maire délégué Ludovic Poujade. Le directeur du free music, Samuel Vincent, est également venu évoquer le partenariat qui lie depuis plusieurs années le festival avec Orange.

Cérémonie des vœux

Elle aura lieu autour d'une galette le mercredi 11 janvier à 18h30 à la salle des fêtes. Les projets pour l'année à venir seront présentés à l'occasion de cette soirée conviviale.



Traditions

Comme chaque année, une cérémonie commémorative de l'armistice de 1918 s'est tenue à Vallet après les cérémonies de Montendre et Chardes.

Après cet hommage, un vin d'honneur a été servi à la salle municipale aux nombreux participants civils et militaires.

Les abords du monument aux Morts avaient été plantés de chrysanthèmes, de même que les cimetières de Vallet, délicatement agrémentés de ces fleurs de saison pour la Toussaint.



Traditionnelle poignée de mains aux porte-drapeaux



Les abords du Monument joliment fleuris



Une cérémonie transgénérationnelle

2016 de A À Z (ou presque)



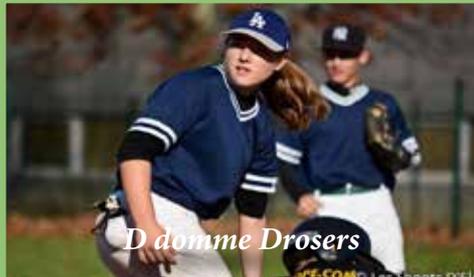
A comme Associations



B comme Boxe Thaïe



*C comme les Couleurs
des éclairages de la mairie*



D comme Drossers



E comme les escaliers du château



*F comme Fréro de la Vega,
têtes d'affiche du 16e free music !*



*G comme Gestion raisonnée
des espaces verts*



*H comme habillage des aires
de stockage à poubelles*



*I comme Internet à haut
débit à Vallet*



J comme Journées du Patrimoine



*L comme prix de la Laïcité
décerné au collège*



M comme équipe MVC



*N comme rue du Nord
en travaux pour réfection*



O comme Octobre Rose



P comme Pierres en Dédale



*Q comme Quatorze juillet, tout
feu, tout flamme*



*R comme l'ancienne RESE :
nouveau bâtiment ressource*



*S comme une Statue
pour la fraternité*



*T comme Tivoli :
futur quartier de Ville*



*V comme la verrière de l'école
maternelle entièrement refaite*

